



Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

SYNTEAU

10 mai 2011

Intervenante :Sophie COSTEDOAT

**Chef du bureau des écotechnologies, de la mécanique et des machines de production
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi / DGCIS**

dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

- **La filière « Eau et Assainissement » est une filière majeure des industries de l'environnement, avec 124 000 emplois et un chiffre d'affaires de 16 Md€ par an en France. Elle se compose des activités d'ingénierie et de construction de stations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, de la production d'équipements et de produits chimiques nécessaires à ces stations, ainsi que des activités d'exploitation de ces stations, de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées. Cette filière offre une spécificité pour la France, puisque les deux leaders mondiaux – Veolia et Suez - sont français.**

Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

- **L'enjeu pour l'industrie française est donc de garder ses parts de marché en France et de tirer partie de la croissance à l'international, en se positionnant sur les technologies en croissance et en aidant les entreprises françaises à l'exportation.**
- **Le Ministère de l'Economie a donc mis en place un certain nombre d'actions depuis 3 ans :**
 - création du comité d'orientation des éco industries (COSEI) qui est devenu un des 11 comités stratégique de filières de la conférence nationale de l'Industrie
 - le plan éco tech 2012
 - la création de pôles de compétitivité
 - des appels à projets FUI et éco industries
 - un plan d'actions en préparation pour le prochain COSEI plénier.



Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

1. Le COSEI :

1.1. Création à l'origine

10 juillet 2008 : mise en place par les ministres chargés de l'Industrie et de l'Écologie afin de définir une stratégie public privé de développement de l'offre française de technologies de l'environnement.

- **Composition** : chefs d'entreprises et personnalités qualifiées dans les domaines de l'industrie et des technologies de l'environnement ;

Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

- **1. Le COSEI :**
- **1.2. Objectifs :**

favoriser une concertation entre les pouvoirs publics et les industriels de l'environnement pour définir la stratégie de développement d'une offre française compétitive d'éco-industries;

créer un espace de réflexion qui a vocation à formuler des propositions à l'attention des pouvoirs publics,

faire des domaines identifiés par l'étude du BCG et le COSEI des spécialités d'excellence française.

Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

1. Le COSEI :

1.3. Evolution

- ⇒ **2009-2010, les Etats généraux de l'Industrie ont marqué le renouveau de la politique industrielle en France dans la dynamique des engagements exprimés par le Président de la République. Ces états généraux ont posés des objectifs stratégiques : une augmentation de la production industrielle de plus de 25% d'ici fin 2015, la pérennisation de l'emploi industriel sur le long terme, le retour d'une balance commerciale durablement positive d'ici 2015 et un gain de plus de 2% de la part française dans la production industrielle européenne.**
- ⇒ **Plan d'action : 23 mesures dont les 11 comités stratégiques de filière (CSF) incluant le COSEI.**
- ⇒ **Rôle des CSF : concertation entre les pouvoirs publics et les industriels pour définir la stratégie de développement de l'offre française compétitive sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de promouvoir une culture transversale partenariale entre tous les acteurs de la filière, pour le renforcement de tous.**
- ⇒ **Composition va refléter sa diversité et s'ouvrir à ses partenaires, notamment en matière scientifique et sociétale.**

Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

2. le plan écotech 2012 annoncé en décembre 2009 :

18 mesures sur 6 axes :

Pérenniser la démarche du COSEI

Connaitre et structurer le secteur

Soutenir et renforcer l'innovation

Améliorer l'accès au financement des entreprises

Améliorer la compétitivité des entreprises par un suivi plus strict des réglementations environnementales et par le renforcement de la normalisation

Agir sur la formation

Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

2. le plan écotech 2012 : six mesures prioritaires

- Le lancement début 2009 d'un appel à projets « éco-industries » de 30 M€ sur 3 ans dédié aux projets de recherche et développement
- L'orientation d'une partie des financements de France Investissement sur le secteur des éco-industries, avec un objectif d'investissement en fonds propres de 60 M€ en 2009
- La mise en place d'un groupe de travail et de concertation entre les pôles de compétitivité concernés par les écotecnologies et la labellisation éventuelle d'un ou plusieurs pôles « écotechs »
- La mise en oeuvre par la DGCCRF à partir de janvier 2009 d'un programme de contrôles concernant le « dumping environnemental »
- La définition d'un référentiel sur le secteur et d'un tableau de bord de suivi semestriel des activités des éco-entreprises
- La création de pôles de compétitivité éco tech



Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

3. la création de pôles de compétitivité

Mai 2010 : création de 6 pôles de compétitivité dont 3 sur l'eau :
DREAM, HYDREOS et Eau sud est.

Contour d'un pôle :

- Avoir une stratégie de développement, technologique et économique, pour conforter ou ancrer sur son territoire des compétences et un tissu économique dynamique, capable de susciter le développement des activités et de l'emploi dans le « bassin », si possible d'en attirer de nouvelles ;
- Avoir la perspective d'une visibilité internationale ; le pôle doit représenter une masse critique suffisante, sur les plans industriels et technologiques ;
- Connaitre la consistance du partenariat et le mode de gouvernance mis en œuvre ;
- Posséder, au-delà des actions communes, des projets à visée marché, créateurs de richesses nouvelles, de produits et services à forte valeur ajoutée, répondant aux attentes des marchés et sociétales.



Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

Plus de 70 Pôles



71 pôles de compétitivité
18 pôles mondiaux
Financement public
1,5 milliard € sur 3 ans

Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

4. des appels à projets FUI et éco industries

Ils sont financés sur le programme 192

- Fonds commun des entreprises (FCE) accordées par la DGCIS :

L'aide est accordée dans le cadre de :

- ⇒ *la loi N°2000-3211 du 12 avril 2000 ;*
- ⇒ *du décret N°2001-495 du 6 juin 2001 ;*
- ⇒ *du décret N°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement, modifié par le décret N°2003-367 du 18 avril 2003, complété par le décret N° 2001-1058 du 13 novembre 2001 et précisé par l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement.*



Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

4. des appels à projets FUI et éco industries

Programme 192

Le FCE finance les AAP dans le cadre du FUI (Fonds Unique interministériel) et ceux de l'AAP éco industries.

- ⇒ **FUI** = l'ensemble des appels à projets des pôles de compétitivité ont permis de soutenir 886 projets depuis 2005. Ces projets représentent un montant de dépenses de R&D de près de 4,6 milliards d'euros, 15 000 chercheurs et un financement public de plus de 1,7 milliard d'euros dont plus de 1,1 milliard d'euros par l'État.
- ⇒ **Éco industries** : 30M€ sur 3 ans.



Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

4. 1 : Le FUI

Les résultats du 10e appel à projets (2010):

En 2010, le Gouvernement a annoncé le financement de 73 projets de recherche et développement issus de 52 pôles de compétitivité, pour un financement **par l'État de 67 M€ et 60M€ par les collectivités locales.** (taux de sélection 45%)

Les résultats du 11e appel à projets (2011):

En 2011, le Gouvernement a annoncé le financement de 83 projets de recherche et développement issus de 52 pôles de compétitivité, pour un financement **par l'État de 76 M€ et 55M€ par les collectivités locales.** (taux de sélection 45%)



Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

Pour être éligible au financement du FUI, un projet doit :

- ⇒ avoir pour objet le développement d'un ou de nouveaux produits ou services, à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché à un terme de l'ordre de 5 ans à compter de la fin du programme de R&D, sauf exception tenant compte de la spécificité des secteurs concernés ;
- ⇒ être collaboratif, en rassemblant au moins deux entreprises et un laboratoire ou organisme de recherche public ou organisme de formation. Dans le cadre d'une coopération internationale existante, une collaboration associant une entreprise française, si possible PME, et une entreprise étrangère, ainsi qu'un ou des laboratoires ou organismes de recherche public ou organismes de formation est admissible ;
- ⇒ être piloté par une entreprise de tout secteur économique, industriel (y compris agroalimentaire) ou de services, réalisant les travaux de R&D en France ;
- ⇒ présenter des retombées économiques pour le territoire national en termes d'emploi (accroissement, maintien de compétences), d'investissement (renforcement de sites industriels), de développement d'une filière ou d'anticipation de mutations économiques ;
- ⇒ avoir été labellisé par au moins un pôle. Le pôle qui a initié le projet doit être identifié et obligatoirement figurer en tête de liste des pôles labellisateurs ;
- ⇒ comporter des travaux de R&D réalisés en majorité dans les territoires de ce ou ces pôles ;
- ⇒ présenter une assiette éligible de travaux qui ne doit pas faire ou avoir fait l'objet d'un autre financement par l'État, les collectivités territoriales, l'Union européenne ou leurs agences.

Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

4.2. L'AAP éco industries

L'appel à projets éco industries s'inscrit dans le cadre du plan Ecotech 2012 annoncé par Luc CHATEL et Nathalie KOKIUSKO MORIZET lors du salon POLLUTEC à Lyon dans le cadre du 2ème COSEI (Comité Stratégique des Eco-industries), le 2 décembre 2008.

L'AAP éco industries est commun au MEIE, à OSEO et à l'ADEME et il vise à soutenir des projets industriels de R&D et d'innovation portant sur les écotecnologies, notamment dans le domaine de la prévention, de la mesure et de la lutte contre les pollutions locales (air, eau, déchets...).



Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

4.2. L'AAP éco industries

L'AAP éco industries 2010 a en effet retenu 5 axes thématiques et des critères d'éligibilité clairement définis dans le cahier des charges de l'appel.

Les cinq axes thématiques ont été retenus en cohérence avec les résultats de l'étude du BCG (Boston Consulting Group) portant sur les éco industries financée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en 2008, à savoir :

- ⇒ *Surveiller et tracer,*
- ⇒ *Réagir pour mieux traiter les environnements pollués,*
- ⇒ *Passer d'une économie des déchets à une économie du recyclage,*
- ⇒ *Assurer une production industrielle plus durable,*
- ⇒ *Préserver les milieux naturels et la biodiversité.*



Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

4.2. L'AAP éco industries

La répartition entre les trois partenaires, MEIE, OSEO et ADEME, a été effectuée sur la base suivante :

- ⇒ Pour la DGCIS : les dossiers collaboratifs (un même partenaire ne peut représenter plus de 70% de l'assiette globale du projet) ;
- ⇒ Pour OSEO- Innovation : les dossiers impliquant les PME dans des projets mono-titulaires ou projets très proches du marché et avec un partenariat faible (justifiant d'une avance remboursable).
- ⇒ Pour OSEO - ISI : les dossiers portant sur un projet d'une entreprise de taille intermédiaire aboutissant à des réalisations industrielles.
- ⇒ Pour l'ADEME : dossiers de tous types avec une connotation axée sur la recherche dans la technique environnementale.

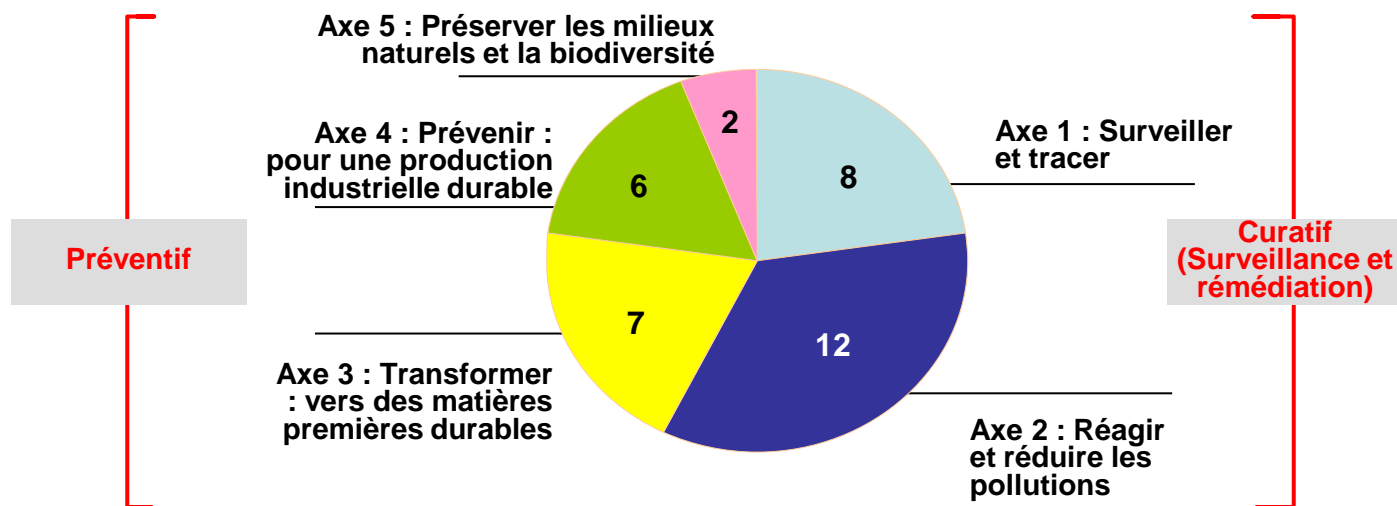




1. Appels à projets éco-industries 2009

Une répartition des dossiers équilibrée entre technologies préventives et curatives

Répartition selon les axes thématiques des 35 projets retenus par le comité de sélection



Sur les 13 projets retenus par la DGCIS : 30 PME associées, montant d'aide total : 10 M€, montant moyen par projet : 760 K€ (44% du montant des projets)



Bilan de l'AAP Eco-industries 2010

33 projets retenus pour un montant de 47,2 M€

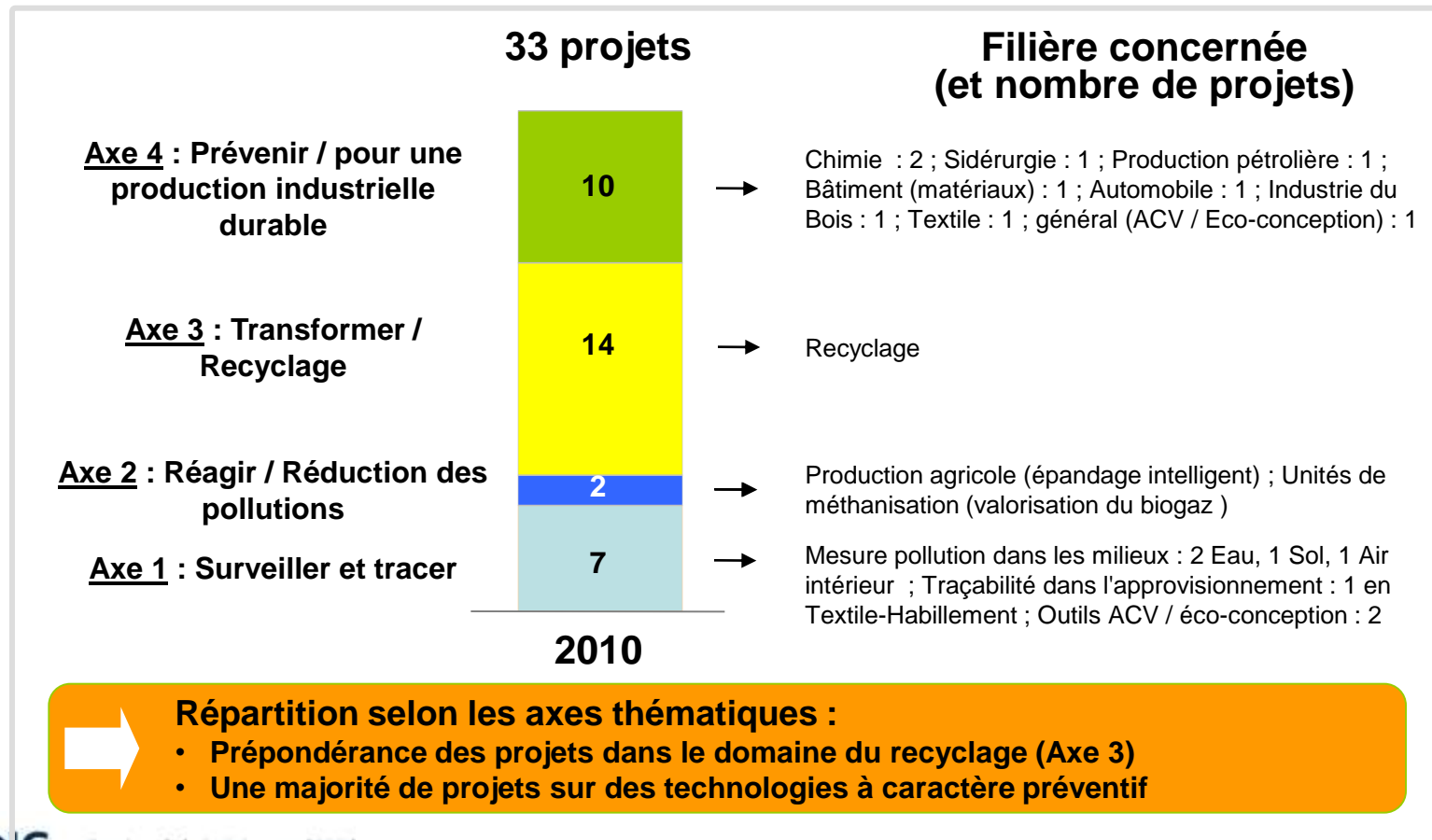
- L'appel à projets Eco-industries, commun au MEIE, à OSEO et à l'ADEME a été lancé le 3 décembre 2009
- 70 projets ont été déposés le 25 février 2010 (soit 9 de plus qu'en 2009)
- Suite au travail d'évaluation menée par le ministère de l'industrie et le MEEDDM, OSEO et l'ADEME, 33 projets, soit 47 % des dossiers déposés, ont été retenus, pour un investissement total de 47,2 M€ :
 - ⇒ MEIE : 13 projets représentant un investissement total de 20,97 M€ (pour un montant maximal d'aide de 8,99 M€)
 - ⇒ ADEME : 12 projets pour un investissement total de 12,8 M€ (pour un montant maximal d'aide de 4,5 M€)
 - ⇒ OSEO : 8 projets pour un investissement total de 13,5 M€



- Sur les 13 projets retenus par la DGCIS : 36 entreprises dont 17 PME bénéficieront de ces aides
- Montant moyen par projet : 691 K€ (2009 : 760 K€)

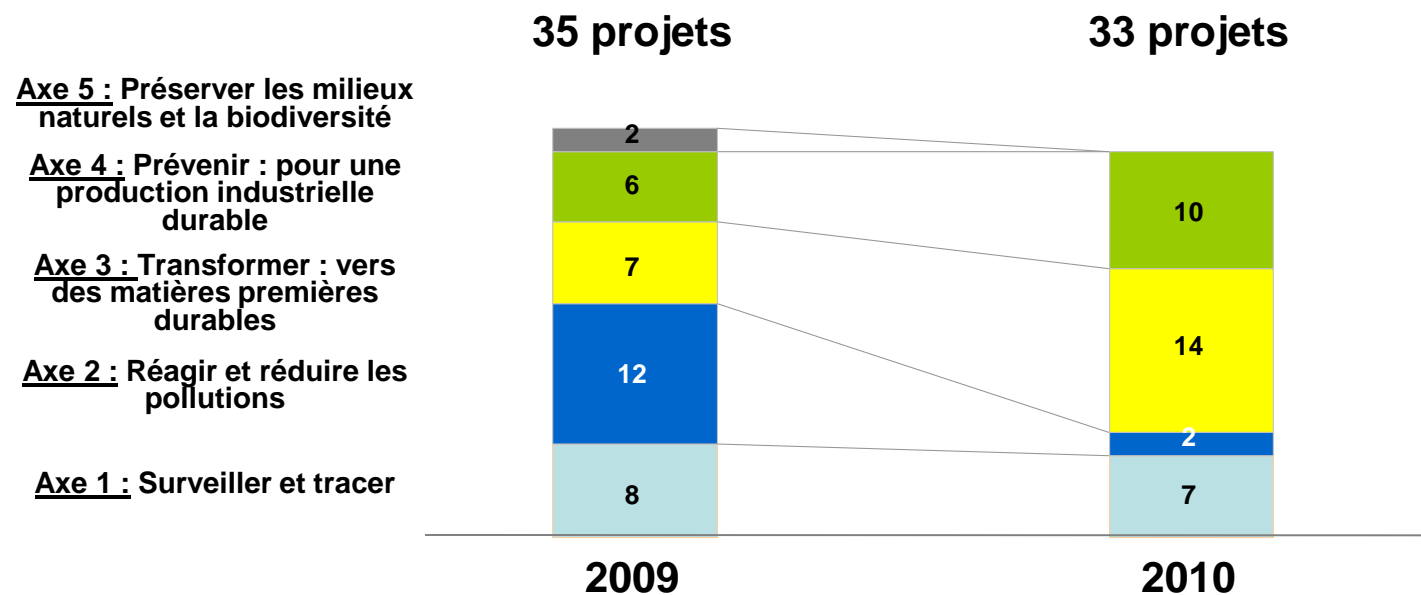
Bilan de l'AAP Eco-industries 2010

33 projets retenus en 2010



Bilan de l'AAP Eco-industries 2010

Comparaison entre 2009 et 2010



➔ **Plus forte prise en compte du préventif :**

- Doublement des projets liés au recyclage (Axe 3)
- Légère augmentation des projets optimisation des procédés industriels (Axe 4)
- Forte baisse des technologies de traitement (Axe 2)
- Absence de projets liés aux milieux naturels (Axe 5)

Le secteur de l'eau: quelles opportunités économiques pour son développement?

5. un plan d'actions en préparation pour le prochain COSEI plénier.

Le GT du COSEI sur l'eau a travaillé depuis un an, à ce stade un rapport comprenant un plan d'action sur le secteur est en phase de finalisation entre les ministères.

Il doit être proposé aux ministres lors du COSEI plénier le 16 juin 2011.

Ces mesures seront annoncées par les ministres, il ne m'appartient pas de les dévoiler à ce stade.